

Pôle patrimoine et cadre de vie
Direction études et travaux des bâtiments
Rapporteur : Gilles LELONG

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_258
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

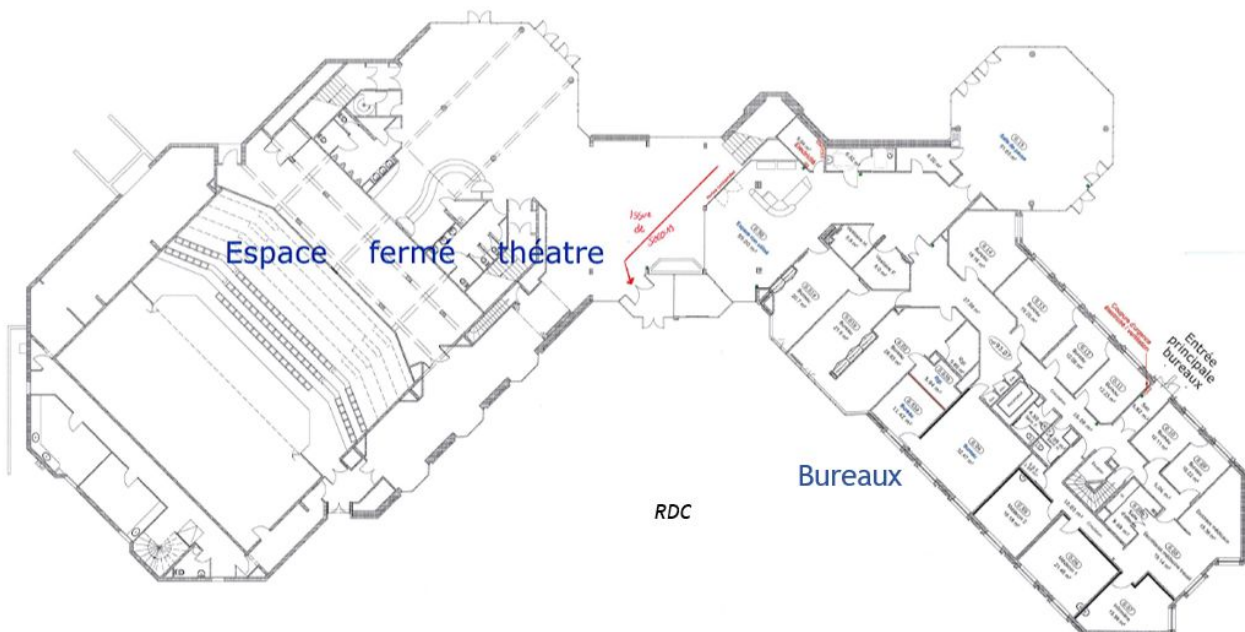
44 - SITE DE LA BUTTE : FERMETURE ADMINISTRATIVE ET VENTE DU MOBILIER DU THÉÂTRE

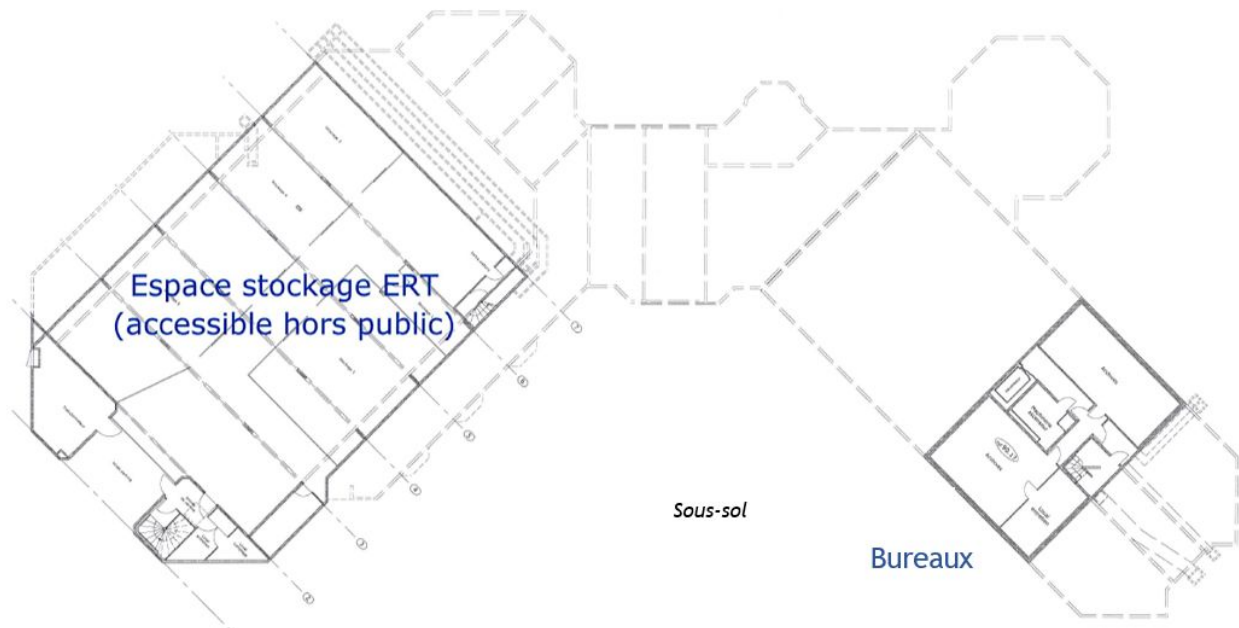
En 2018, une étude visant à améliorer l'espace scénique du théâtre de la Butte a mis en évidence des non-conformités sur sa charpente métallique. Le site n'a alors pu être ouvert au public qu'à condition :

- qu'il n'y ait pas de forte pluie ou de neige annoncée,
- d'utiliser des équipements scéniques de faible charge.

Le 19 avril 2019, la commission de sécurité périodique a relevé des non-conformités conduisant à émettre un avis défavorable à l'ouverture du théâtre au public. Depuis, le théâtre est fermé au public et des arrêtés de poursuite d'exploitation sont faits pour le hall du théâtre et la partie bureaux.

Été 2022, le projet de rénovation de la partie théâtre a été repoussé du fait de son montant de travaux important. Afin de lever l'avis défavorable du site, il est proposé de déposer une autorisation de travaux, en déclassant le site comme un ERP unique de 5ème catégorie (effectif inférieur à 200 personnes) de type W (bureaux), avec mise en conformité « a minima » côté bureaux et avec une fermeture administrative partielle de la partie théâtre (unique utilisation du sous-sol du théâtre pour du stockage appartenant à la commune). Ce principe permettrait de lever l'avis défavorable, qui date de 2019, à moindre frais, travaux estimés de 30 000 € TTC à 50 000 € TTC.





Contenu de l'autorisation de travaux

Selon les éléments travaillés avec le service prévention sécurité incendie (SPSI) et le SDIS, l'autorisation de travaux comprendrait les éléments suivants :

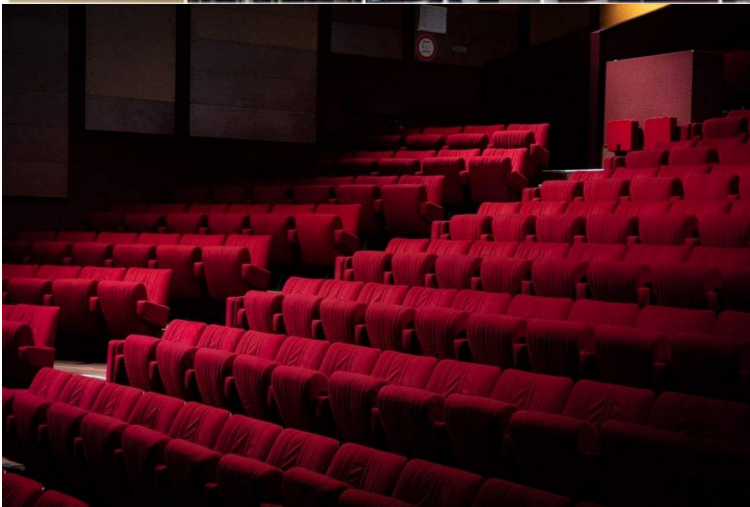
- l'interdiction d'accès au public pour la partie théâtre (seule une issue de secours pour l'évacuation des bureaux serait conservée),
- la levée de l'ensemble des non-conformités relevées alors de la commission de sécurité du 19 mai 2019, côté bureaux (changement d'une porte, ajout de déclencheurs manuels pour l'alarme technique),
- la mise en place d'une coupure d'urgence côté bureaux,
- la coupure des énergies (électricité et gaz principalement) dans l'ensemble de la partie théâtre, à l'exception du sous-sol,
- une dérogation serait demandée pour conserver le sous-sol du théâtre comme lieu stockage pour la commune, avec un accès unique depuis l'extérieur.

Les incidences

Depuis 2019, une température minimale et la ventilation mécanique sont maintenues dans le théâtre. Si elles sont coupées, le théâtre et l'ensemble de ces équipements vont rapidement se dégrader (humidité dans les sièges, murs, fuites en toiture non maîtrisées etc.).

De 2020 à 2023, le coût cumulé du maintien du chauffage « a minima » dans cet équipement est de 22 000 € TTC, avec une forte hausse constatée en 2022 (15 000 € en 2022) suite à la crise énergétique.

Les mobiliers et équipements en place sont déjà abîmés et ne pourraient pas être réutilisés dans le cadre d'une rénovation ultérieure. Aussi, il est proposé de vendre une partie de ces éléments avant qu'ils ne soient trop détériorés pour être vendus.



Photos du mobilier dont la vente est proposée

Calendrier prévisionnel de l'opération

Dépôt du dossier de demande d'autorisation de travaux : août 2023 (instruction 1 à 4 mois),
 Avis du bureau municipal : septembre 2023,
 Avis du conseil municipal : septembre 2023,
 Vente aux enchères : novembre 2023.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à vendre aux enchères des éléments de mobilier du théâtre, avant le prochain hiver, notamment :

- les 400 fauteuils de la salle de spectacle,
- le lave-vaisselle et l'équipement du bar,
- des équipements des loges,
- la banque d'accueil,
- le gradateur.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h25		Nombre de votants : 54	
Pour : 52	Contre : 0	Abstentions : 2 Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_258-DE